

Gerpennes

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ



Rue de l'Eglise à Gerpinnes-Flaches en 1922

Joyeux Noël
Meilleurs vœux
2005

Bimestriel
Décembre 2004

Numéro **185**

Distribution en sobe par Désiré Michot



SOMMAIRE

3 DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil Communal
du 26 octobre 2004

4 COMMUNIQUÉS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Membres du Collège – permanences
Prochains Bulletins Communaux
Fermeture des bureaux
Ouverture des services
Chasses en battues
Télévie 2005
Tarif de l'eau
Période hivernale
Avaloirs / Rappel
Elagages / Rappel
Transfert du Service des Recettes
T.V.A.

6 SOCIAL

Faim et Froid
Croix-Rouge de Belgique
Redistribution de jouets
Collectes de sang
Colis alimentaires de première nécessité
Consultations juridiques gratuites
Service de repassage
Carnet rose
Permanence de Monsieur
STRUELENS, Président du CPAS
Maisons sociales

8 FESTIVITES

Tennis de table
Centre commercial du Bolla
Marché de Noël 2004
Comité des fêtes des Flaches
Syndicat d'initiative

10 CULTURE

Jumelage Gerpinnes-Gidy
Le petit lovervalois
Concert de Noël
Centre culturel

12 NATURE ET ENVIRONNEMENT

Collectes
Parc à conteneurs
Collecte PMC
Le Magnolia

16 SPORT

Trophée des communes sportives
25ème corrida
Le meilleur ami de l'homme

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2004

Avant l'ouverture de la séance, les institutrices maternelles des écoles communales remettent une pétition par laquelle elles demandent au Pouvoir organisateur l'application du décret de la Communauté Française en ce qui concerne l'octroi de deux heures de psychomotricité par semaine aux enfants des 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} maternelles. Le Bourgmestre fait part des démarches qu'il effectue à cet égard auprès de la Ministre-Présidente de la Communauté Française et donne lecture de la question orale qu'il a posée au Parlement. Le Collège échevinal promet de dégager une solution pour la rentrée après le congé scolaire de Toussaint.

Après lecture des décisions prises lors de la séance précédente, le Conseil communal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2004.

Conseil Consultatif de la Jeunesse :

- Pour le groupe CDH, Mr ANTOINE remplace Mr GOREZ.
- Les règles de fonctionnement seront précisées « dans un esprit de saine démocratie ».

Le Conseil communal émet un avis unanime d'approbation sur les budgets de l'exercice 2005 des Fabriques d'Eglise :

	Recettes	Dépenses	Interventions Communales
Saint Martin d'Acoz	10.126,50	10.126,50	8.405,02
Saint Léon à Lausprelle	9.509,45	9.509,45	6.907,84
Saint Nicolas à Joncret	8.575,75	8.575,75	5.981,61
Saint Remi à Gougnies	11.140,59	11.140,59	8.390,32
Saint Michel de Gerpinnes	59.853,84	59.853,84	35.206,34

Le Conseil communal décide à l'unanimité de souscrire 299 parts sociales de 25 dans le capital du Service Distributeur de la DR de Charleroi en vue de financer les travaux d'extension rue des Hauts Droits pour l'alimentation en eau du lotissement BETOT.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'entretien extraordinaire de la rue de Villers à Lausprelle, le cahier des charges établi par le service technique communal est approuvé. Le marché sera attribué par procédure négociée sans publicité (estimation 141.609,66).

Le Conseil communal décide à l'unanimité que le projet et le cahier des charges des travaux de réparation de la rue du Bas Sart (phase 2) suite aux inondations dressés le 22 septembre 2004 par le service technique communal sont approuvés. Le marché sera attribué par procédure négociée sans publicité, (estimation 74.543,56). Les subsides de la Région Wallonne sont sollicités.

Le Conseil communal décide à l'unanimité que le nouveau cahier des charges relatif à la réfection des terrains de tennis de Gerpinnes-Centre, dressé le 11 octobre 2004 par le service technique communal sont approuvés au montant estimatif de 55.148,17. Le marché sera attribué après un nouvel appel d'offres par procédure négociée sans publicité.

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs et l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles et, considérant qu'il y a lieu d'adopter une convention-type pour la mission de coordination-projet et de coordination-réalisation en matière de sécurité et de santé dans le cadre des chantiers temporaires ou mobiles de travaux réalisés pour l'administration communale. Le Conseil communal, à l'unanimité décide que la convention-type de mission de coordination-projet et de coordination-réalisation proposée par le Ministre régional des Affaires intérieures et de la Fonction publique dans sa circulaire du 3 août 2001 et actualisée le 14 mai 2004 est approuvée. Les marchés de services seront attribués par procédure négociée.

Le Conseil communal, par 12 voix pour et 8 voix contre, décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de matériel pour l'aménagement du bureau (estimation 1.005), de mobilier de bureau (estimation 2.500) et d'un ordinateur (estimation 2.300) pour le service du tourisme. Les marchés seront attribués par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.


Le receveur présente le compte communal de l'exercice 2002, le compte de résultats ainsi que le bilan à la date du 31.12.2002 et répond aux diverses questions posées par les Conseillers. Le compte communal de l'exercice 2002 est ensuite approuvé à l'unanimité aux montants suivants :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés	12.567.456,32	3.680.585,54
- Non-valeurs	1.742.558,80	0,00
= Droits constatés net	10.824.897,52	3.680.585,54
- Engagements	9.566.306,86	2.743.578,95
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.258.590,66	937.006,59
Droits constatés	12.567.456,32	3.680.585,54
- Non-valeurs	1.742.558,80	0,00
= Droits constatés net	10.824.897,52	3.680.585,54
- Imputations	9.566.306,86	1.528.494,14
= Résultat comptable de l'exercice	1.258.590,66	2.152.091,40
Engagements	9.566.306,86	2.743.578,95
- Imputations	9.566.306,86	1.528.494,14
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	1.215.084,81

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, à l'unanimité désigne Monsieur Roland MAHO, en qualité d'agent contractuel subventionné pour exercer les fonctions de manœuvre pour travaux lourds, à partir du 1^{er} novembre 2004, pour une durée indéterminée.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, à l'unanimité désigne à titre temporaire, Madame HOSPEL Céline et Mademoiselle BOLAND Marjorie en qualité d'institutrices primaires, Mademoiselle POULAIN Sophie, Mademoiselle POISMAN Ingrid, Madame DECHEFF Danièle et Mademoiselle GOBEAUX Nathalie, en qualité d'institutrices maternelles, Madame SAINTES Jocelyne, en qualité d'AESI en Education physique, Madame LAUVAUX Christine, en qualité de Maîtresse spéciale de morale, Madame LANGE Véronique et Madame DAVID Natacha, en qualité de maîtresses d'adaptation.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, à l'unanimité décide d'agréer les décisions du 01/10/2004 par lesquelles le Ministre du culte de l'entité communale désigne en qualité de maîtresse de religion catholique, Melle LEPRINCE Magali, pour 2 périodes supplémentaires à titre définitif et Melle MARINELLI Cristelle, nommée à titre définitif en réaffectation volontaire, pour les 2 périodes du 01/10/2004 au 30/06/2005.

 Ce bulletin est réalisé par
Edition INROMA scrl
Rue St-Roch 197 - Roubaix-la-Ville

INROMA scrl
Rue St-Roch 197 - Roubaix-la-Ville
Téléphone : 071/71.32.91
Fax : 071/71.15.76
E-mail : info@inroma.be

INROMA scrl
Rue St-Roch 197 - Roubaix-la-Ville
Téléphone : 071/71.32.91
Fax : 071/71.15.76
E-mail : info@inroma.be

Votre délégué commercial M. Dequenne
se fera un plaisir de vous rencontrer
GSM 0478.42.61.81

COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL

LES MEMBRES DU COLLEGE ECHEVINAL

Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre 3, rue du Moulin – 071/50.30.91
 – rmarchal@gerpennes.be
 Police et Sécurité, cimetières, environnement, finances, gestion res-
 sources humaines, fabriques d'église et laïcité, folklore.
 Permanence : sur rendez-vous le samedi de 10h à 12h en téléphonant
 après 18h au 071/50.30.91.

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD, 1^{ère} Echevine 13, allée
 N-D de Grâce – 071/43.59.59 – amoreaux@gerpennes.be
 Affaires sociales, santé, personnes à mobilité réduite, tourisme, cultu-
 re, fêtes et cérémonies, seniors, protocole.
 Permanence : le vendredi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Serge QUINTART, 2^{ème} Echevin 34a, rue de la Raguette –
 071/50.26.92 – squintart@gerpennes.be
 Travaux, cellule égouttage, sécurité routière et mobilité, gestion du
 patrimoine.
 Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3^{ème} Echevin 2a, rue d'Hanzinne –
 0476/26.11.90 – ebeauclaire@gerpennes.be
 Agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, relations
 publiques, relations comités de quartier, informatique, affaires euro-
 péennes, état civil.
 Permanence : sur rendez-vous, le samedi de 10h à 12h à la maison
 communale.

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN, 4^{ème} Echevine 20, allée N-D
 de Grâce – 0476/69.08.45 – btoussaint@gerpennes.be
 Enseignement et éducation civique, petite enfance, jeunesse.
 Permanence : le samedi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Joseph MARCHETTI, 5^{ème} Echevin 1, rue du Bonbié –
 071/50.38.80 – 0473/60.07.12 – jmarchetti@gerpennes.be
 Sport, développement rural, gestion des salles communales et maisons
 de village, commerce, emploi.
 Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

L'administration communale de Gerpinnes remercie vivement Mr. le
 Ministre du Budget et des Infrastructures Sportives, Michel DAER-
 DEN, pour la vive attention qu'il accorde aux dossiers de Gerpinnes et
 notamment les subsides octroyés aux dossiers Espace Multisports à
 Gougny qui a reçu un subside de 27.000 et la rénovation des ter-
 rains de tennis de Gerpinnes-Centre qui a reçu un subside de 26.000 .
 Le premier dossier servira pour la population scolaire et pour la jeu-
 nesse de Gougny et pour le second, le nouveau revêtement sera réali-
 sé en terre battue et est conçu pour la compétition.

PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX

Adressez vos documents par mail à l'adresse : ebeauclaire@gerpennes.be
 et mviola@gerpennes.be, ou sur support informatique (dis-
 quette 3.1/2 ou CD-R ou RW) accompagné du support papier. A l'at-
 tention d'Eric BEAUCLAIRE, Echevin chargé des relations publiques.
 La priorité est réservée aux articles transmis sur support informatique
 dans les délais précisés ci-dessous.

PARUTIONS 2005	DATES LIMITES POUR LA REMISE DES TEXTES
31 janvier 2005	17 décembre 2004
21 mars 2005	13 février 2005
9 mai 2005	1 avril 2005
8 août 2005	1 juillet 2005
3 octobre 2005	29 août 2005
5 décembre 2005	28 octobre 2005

FERMETURE DES BUREAUX COMMUNAUX À L'OCCASION DES JOURS FÉRIÉS

Les bureaux communaux seront fermés les après-midi des 24 et 31
 décembre 2004.

HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES ACCUEILLANT LA POPULATION.

Population, Police administrative et Etat civil :
 de 8 H 30 à midi et de 13 H à 16 H.
 sauf le mercredi : de 8 H 30 à 12 H et de 13 H à 19 H.

Recensement, Permis de conduire, Chômage Sécurité, Hygiène
 lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 H à midi
 mercredi de 13 H à 19 H

Une permanence pour les sans emploi se fera tous les jours de 8 H à 9
 H (jours ouvrables) sauf le jour du pointage.

Urbanisme :

lundi : de 13 H à 16 H.
 mardi : de 8 H 30 à 12 H
 mercredi : de 13 H à 19 H
 jeudi : de 13 H à 16 heures
 vendredi : de 8 H 30 à 12 H
 samedi : de 10 H à midi
 Entre le 15 juillet et le 15 août : pas de permanence le samedi.

CHASSES EN BATTUES

Il est porté à la connaissance de la population les dates de chasses en
 battues en vue d'éviter tout risque d'accident.
 L'accès et la circulation en forêt sont interdits à toute personnes (même
 y travaillant) les jours de battues.

Dates	Lieux
5 décembre 2004	Bois du Scu à Gerpinnes
12 décembre 2004	Bois du Scu à Gerpinnes
20 décembre 2004	Bois communal de Gougny
27 décembre 2004	Forêt domaniale du Tournibus

Malgré toute notre vigilance, toutes les battues ne nous sont probable-
 ment pas parvenues (aucune obligation légale).

Dès lors, nous rappelons à la population de faire preuve de vigilance et
 d'être attentive aux éventuels affichages et, de toutes les manières
 prendre beaucoup de précautions si vous circulez à proximité des bois
 quels qu'ils soient.

AVIS AUX GROUPEMENTS, CLUBS ET ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'opération TELEVIE 2005 sous le Haut Patronage de
 Sa Majesté la Reine Fabiola, RTL-TVI nous a communiqué les condi-
 tions générales de participation.

Le coup d'envoi de la 17^{ème} édition sera donné le 1^{er} janvier 2005.
 Si vous souhaitez prendre part à cette manifestation, sachez qu'il y a
 certaines conditions. Pour ce faire, l'administration tient à votre dispo-
 sition les conditions précitées et des copies de demande d'autorisation
 pour l'organisation d'une manifestation au profit de TELEVIE 2005.
 Celles-ci sont disponibles à l'accueil.

TARIF UNIQUE DE VENTE DE L'EAU - COUT-VENTE DIS- TRIBUTION

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION DE LA SOCIETE WALLONNE DES EAU

Décision

Vu le décret relatif à la tarification et aux conditions de fourniture d'eau
 en Région wallonne, adopté le 12 février 2004 par le Parlement wallon
 et les dispositions de l'article 16 imposant à tous les distributeurs une
 structure tarifaire uniforme.

Vu la disposition du même article du décret prévoyant qu'un même dis-
 tributeur ne pourra appliquer, à la date du 1^{er} janvier 2005, qu'un seul
 tarif sur le territoire d'un sous bassin hydrographique.

Vu la proposition d'application d'un tarif unique pour l'ensemble des
 clients de la SWDE soumise à l'ordre du jour de l'assemblée générale
 ordinaire du 25 mai 2004.

Vu l'information préalable des Comités consultatifs et des Comités des
 zones.

Vu l'avis favorable de l'assemblée générale du 25 mai 2004 sur l'ap-
 plication d'un tarif unique à l'ensemble des services de la SWDE.
 Vu la demande de hausse tarifaire, introduite auprès du Service Public
 Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, le 3 août
 2003, relative à la fixation du coût-vérité distribution applicable au 1^{er}
 janvier 2005.

Vu l'introduction en parallèle de cette demande auprès du Comité de
 Contrôle de l'Eau.

Vu l'avis favorable émis le 13 septembre 2004 par le Comité de
 Contrôle de l'Eau sur l'application d'un tarif structuré de manière uni-
 forme à l'ensemble des services et basé sur un CVD de 1,83 /m³.

Vu la décision du 1^{er} octobre 2004 du Ministre de l'Economie autori-
 sant la SWDE à appliquer un tarif structuré de manière uniforme à l'en-
 semble des services et basé sur un prix de base de 1,75 /m³.

Vu que l'application immédiate du tarif autorisé permettrait de résor-
 ber partiellement les déficits prévisionnels 2004 et 2005.

Le Conseil d'administration décide de l'application à l'ensemble des
 services, au 1^{er} octobre 2004, du tarif suivant :

Consommations :

- première tranche : de 0 à 30 m³ : 0,8750 / m³.
- deuxième tranche : de 31 à 5.000 m³ : 1,7500 / m³ (prix de base)
- troisième tranche : plus de 5.000 m³ : 1,5750 / m³
- Redevance : 35,00 / an

Ce tarif est exprimé hors prix du service d'assainissement (0,4462€/m³) et hors contribution au fond social de l'eau (0,0125 €/m³).

L'application au 1^{er} octobre 2004 du tarif accordé par le Ministre de l'Economie ne permettant de résorber que très partiellement le déficit attendu pour l'exercice 2005, le Conseil d'administration charge le Comité de direction de réintroduire un dossier de hausse tarifaire sur base d'un CVD de 1.83€/m³ lorsque le plan comptable uniforme du secteur de l'eau aura été instauré.

PERIODE HIVERNALE

Le service des travaux signale que quelques précautions doivent être prises pour éviter certains désagréments :

- Les compteurs à eau doivent être protégés du gel (par exemple : au moyen de produits isolants et/ou de câbles chauffants),
- Il est interdit, par temps de gel, de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voirie publique - En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé et rendu non glissant, il est également à signaler que le déblaiement ne peut se faire vers la voirie ou au détriment de la circulation routière.
- Que les sacs de sel déposés le long des voiries communales sont destinés à aider les utilisateurs de la voirie en difficulté et doivent donc servir à la collectivité.
Or certains habitants s'accaparent ces sacs et les gardent dans leur garage pour leur usage personnel.
Nous tenons à rappeler que pareille attitude est un manque de civisme et nous considérons qu'il s'agit tout simplement d'un vol qui peut entraîner des poursuites judiciaires.
- Nous possédons une voirie communale longue de quelque 250 km et si les conditions sont difficiles pour les automobilistes, elles le

sont tout autant pour les véhicules chargés de répandre les produits d'épandage.

Nous demandons aux automobilistes de respecter les zones d'interdiction de stationner afin que nos services puissent avoir accès dans toutes les rues notamment à l'intérieur des villages.

Comme il n'est pas possible d'intervenir partout en même temps, les équipes de déneigement doivent prioritairement agir sur les axes principaux (véhicules de secours, trajets des transports en commun) dans une première phase et ensuite viennent les 2 et 3ème phases.

AVALOIRS / RAPPEL

Il est strictement interdit de déverser des déchets dans les avaloirs et puisards.

En effet, nous constatons, régulièrement, que certaines personnes vident leur graisse ou huile à frites dans ces appareils de voirie. De même, suite à divers travaux privés, nous constatons que des avaloirs sont bouchés par du béton, mortier, sable et autres déchets de maçonnerie cela empêche le bon écoulement des eaux de ruissellement et risque de créer des éventuelles inondations dans certaines rues.

ELAGAGES / RAPPEL

Les riverains doivent entretenir leurs plantations bordant les voiries et doivent procéder à leur bon entretien (élagage) afin de ne pas entraver la visibilité des utilisateurs de la voirie, la bonne lecture des panneaux de signalisation ainsi que le passage des piétons et véhicules de tous genre.

En effet, en cas d'accident dû à un manquement d'entretien, le propriétaire pourrait être tenu pour responsable.

TRANSFERT DU SERVICE DES RECETTES T.V.A

Dorénavant Gerpinnes dépendra de la Recette T.V.A. de Charleroi 2, rue Jean Monnet, 14/b35, 6000 CHARLEROI. Tél. : 071/23.16.08 ; Le Contrôle de la T.V.A. reste inchangé : 37, Place du Baquet, 6200 CHATELET.

SOCIAL

FAIM ET FROID GERPINNES

L'association FAIM ET FROID GERPINNES a changé d'adresse. Dès lors, elle nous demande de bien vouloir vous communiquer ses nouvelles coordonnées :

Association FAIM ET FROID GERPINNES c/o Michel SCIEUR Rue de la Tour Octavienne, 4 6280 Gerpinnes Tél : 071/50 42 04 Compte 068-2410037-02



Croix-Rouge

de BELGIQUE

Communauté francophone

Section locale de GERPINNES

SOUPER DE LA SAINT SYLVESTRE

Pour certains, bien souvent les fêtes de fin d'année sont synonymes de solitude.

Pourtant ces moments festifs sont autant d'occasion d'étendre ses aspirations à un monde plus convivial.

Dès lors, la section locale de la Croix-Rouge de Gerpinnes, dans le cadre de ses activités sociales organisera un réveillon de la Saint Sylvestre, un véritable souper dansant et sa soirée « variétés ».

Ce souper cinq services sera proposé aux personnes seules, isolées ou en situation difficile, pour un prix vraiment démocratique et accessible à tous de 10 euros pour les adultes et de 5 euros pour les enfants de moins de 12 ans (apéritif, boissons « soft », café et pétillant de l'an neuf inclus)

Si vous voulez nous rejoindre pour ce passage à l'année 2005, renvoyez la partie ci-dessous ou une photocopie à Edmond Van Der Meiren, Président, rue d'Hanzinne, 25 à 6280 Gerpinnes.

Attention : le nombre de places est limité à soixante.

Souper de la Croix Rouge du 31 décembre 2004

Je souhaite y participer :

Mes nom et prénom :

Mon adresse :

Nombre de participants : adulte(s)
..... Enfant(s)

Un numéro de téléphone où il est possible de me joindre :

Dispose d'un moyen de transport : OUI - NON

A renvoyer avant le 05 décembre 2004 à Monsieur Edmond Van Der Meiren, Président de la section de Gerpinnes, rue d'Hanzinne, 25 à 6280 HYMIRE ou à tout autre membre du comité.

REDISTRIBUTION DE JOUETS

Dans le cadre de sa campagne « un jouet peut servir deux fois » la section locale de la Croix-Rouge, les associations locales et Saint Nicolas organiseront une distribution de jouets et bonbons aux enfants de l'entité le samedi 04 décembre 2004.

Saint Nicolas sera de :

10H00 à 10H45	Acoz	Salle Pouleur
11H00 à 11H45	Villers-Poterie	Ancienne école communale
13H00 à 13H45	Gougny	Salle André Milis
14H00 à 14H45	Fromiée	Maison de village
15H00 à 15H45	Hymiée	Maison de village
16H00 à 16H45	Gerpinnes centre	Salle communale
17H00 à 17H45	Les Flaches	Maison de village
18H00 à 18H45	Loverval	Ancienne maison communale
19H00 à 19H45	Lausprelle	Centre Culturel
20H00 à 20H45	Joncret	Salle Mélot

COLLECTES DE SANG

Les prochaines collectes de sang auront lieu :
 A Gerpinnes Centre de 14H00 à 19H00, les 10 janvier, 18 avril, 11 juillet et 10 octobre.
 A l'IMTR de Loverval de 15H00 à 17H30, les 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 13 décembre.

COLIS ALIMENTAIRES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Vous avez des difficultés passagères, la section locale de la Croix-Rouge peut vous aider.
 Contactez Monsieur Edmond Van Der Meiren, président au 071/50.45.45 ou Madame Michèle SIBILLE secrétaire au 071/50.34.33

CPAS.

Mr Alain STRUELENS, Président du CPAS
 Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpinnes.
 L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les mardis 07 décembre 2004, 04 janvier 2005, 8 février 2005, 01 mars 2005 et 05 avril 2005.

Les consultations sont assurées par un Avocat du Barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpinnes.

Service « REPASSAGE »

Depuis le mois de mai 2002, un service de repassage destiné aux habitants de Gerpinnes fonctionne.

Il est accessible de 8 à 16 heures, chaque jour ouvrable.

Le tarif est le suivant :

- petite manne : 5 euros
- grande manne : 10 euros
- chemise à la pièce

Si vous êtes seul(e) ou si vous éprouvez des difficultés de déplacement, il est possible de faire enlever à domicile le linge à repasser.

Comment ? Très simple, contactez nous au 071/50 29 11.

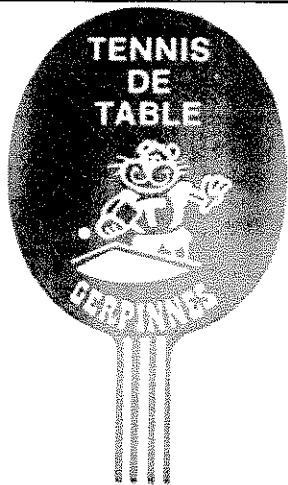
CARNET ROSE

Alison BEQUET	Née le 14.09.2004	De Gougny
Camille FROCHEUR	Née le 17.09.2004	De Gerpinnes
Colin FROCHEUR	Né le 17.09.2004	De Gerpinnes
Stéphanie LERAT	Née le 17.09.2004	De Gerpinnes
Nathan DUCHATEAU	Né le 27.09.2004	D'Acoz
Mathis LEFEVER	Né le 01.10.2004	De Gougny
Julie MILES	Née le 08.10.2004	De Loverval
Martin CREMELIE	Né le 10.10.2004	D'Acoz
Noah VANDERSNICKT	Né le 10.10.2004	De Gerpinnes
Sara DOUILLET	Née le 10.10.2004	D'Acoz
Walter D'ALOISIO	Né le 13.10.2004	De Gougny
Lucas MATHOT	Né le 20.10.2004	De Villers-Poterie
Emilie PLATEL	Née le 21.10.2004	De Gerpinnes
Théo VANROSSOME	Né le 22.10.2004	De Gougny
Robin FEYERS	Né le 25.10.2004	D'Acoz
Catya BARBET	Née le 27.10.2004	De Joncret

MAISONS SOCIALES

Si vous rencontrez des problèmes avec votre habitation, si vous êtes candidat pour un logement social, les permanences de Monsieur Quairiaux se font les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois

FESTIVITÉS



Soyons nombreux à fêter le Réveillon du Nouvel An

Avec l'ASBL A.R.C. Gerpinnes

Ambiance et buffet chaud - froid

Italiens

Apéritif offert par le Club

35 Euros

30 Euros étudiant

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Surprise par tirage au sort à Minuit

Réservation obligatoire

Paiement anticipatif 000-0688237-22

☎ 071/ 50 78 81

gilbert.ernould@skynet.be

laurent.aristine@ligcabl.be

Date limite de réservation le 20 décembre 2004

Salle Communale de Gerpinnes Centre

à partir de 20H30

CENTRE COMMERCIAL DU BULTIA

Venez découvrir l'ensemble des commerçants (80) à l'occasion de l'approche des fêtes de fin d'année !

En effet, le Centre Commercial du Bultia vous ouvrira ses portes le week-end des 18 et 19 décembre 2004 avec de nombreuses animations, le tout dans un décor de fête.

MARCHÉ DE NOËL 2004 À GERPINNES - CENTRE (LE SAMEDI 11 DÉCEMBRE)

Descriptif: L'Association des Commerçants et Indépendants de Gerpinnes-Centre organise sa troisième "Veillée de Noël". Le marché sera composé de stands de commerçants, de groupements et d'artisans de la région et d'ailleurs. Des animations et tombolas gratuites sont prévues au programme. Des parkings fléchés sont mis à la disposition des visiteurs.

Lieu: Les avenues Reine Astrid et Albert Ier, ainsi que la rue Bockoltz seront réservées à la manifestation où le public est attendu entre 16h30 et 24h00, ces rues étant fermées à la circulation automobile dès 14 heures.

Contact à l'attention des exposants : Christian RENOTTE, président de l'Association.

Téléphone: 0476/457.470

COMITÉ DES FÊTES DES FLACHES

« Attention : le Père Noël accompagnera le Comité des Fêtes des Flaches le samedi 11 décembre 2004, toute la journée, dans les rues des Flaches pour sa distribution de cougnols et de bonbons ».

**CONCOURS « ILLUMINATIONS 2004/2005 »**

Ce concours vise à rendre notre entité plus lumineuse en ces jours de fin d'année bien plus vite sombres. La participation est gratuite et cinq prix sont remis aux lauréats désignés par un collège de trois jurys. Un prix spécial de 250 est en outre remis au village le mieux décoré. Ces décorations doivent impérativement être visible du 20 décembre 2004 au 02 janvier 2005 inclus.

Thème proposé : **La Bière dans tous ses états**

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à renvoyer au SI, rue Edmond Schmidt, 1 à 6280 GERPINNES, avant le 15 décembre 2004.

CONCOURS ILLUMINATIONS 2004-2005

- * Nom :
- * Groupement ou particulier (biffer ce qui ne convient pas)
- * Adresse de l'illumination : Quartier ou rue n°
- * Localité :
- * Visible de :

LE LIVRE « PÈLERIN - RANDONNEUR »

Lien entre le culte de Sainte Rolende et le parcours emprunté lors du pèlerinage, cet ouvrage vous accompagnera de façon parfois insolite tout au long des 35 km du tour. Ce recueil en polychromie de 32 pages est disponible au Syndicat d'Initiative au modeste prix de 5 €. Cadeau idéal pour vos fêtes de fin d'année.

SITE WEB DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GERPINNES

Vous recherchez des informations (associatives, historiques, administratives ou commerciales) sur l'entité de GERPINNES, consultez notre site Web. Depuis son activation le 13 août 1998, plus de 6700 visiteurs ont déjà consulté notre site.

Le site peut être un moyen de promotion **gratuit**, les associations gerpinoises, les artisans peuvent y placer les renseignements les concernant.

Il suffit de nous envoyer un mail à info@si-gerpinnes.be ou de renvoyer la souche ci-dessous complétée à l'adresse du Syndicat d'Initiative.

PUBLICITÉ SUR LE SITE INTERNET**CONCOURS ILLUMINATIONS 2004-2005**

- * Nom de l'association :
- * Nom et adresse de la personne de contact :
-
-
- * Genre d'activité :

Vous pouvez, éventuellement, y joindre le calendrier de vos activités, photos et commentaires.

Ce service vous est offert par l'ASBL Syndicat d'Initiative de Gerpinnes-Entité

Promenez-vous dans les différentes rubriques à l'adresse : <http://www.si-gerpinnes.be>

CULTURE

Evocation du jumelage de septembre 2004 par le président de l'HRSM

Genèse du jumelage :

La décision de réaliser un jumelage entre harmonies fait suite à la réunion du bureau de l'association Espérance de Gidy (Orléans) du 03/04/1990.

Les démarches pour trouver un lien avec une musique belge ont été entreprises auprès de divers organismes officiels français et belges courant 1990 - 1991.

L'un des courriers envoyés outre frontière a été publié dans une revue de musique belge et a retenu l'attention d'Emile Blaimont qui a immédiatement pris son téléphone pour contacter monsieur J-Alain Delfoy, président de l'harmonie de Gidy. Le contact était enfin pris et l'enthousiasme communicatif d'Emile a débouché sur une première réunion avec l'harmonie de Mettet les 6 et 7 juillet 1991. Des désaccords au sein de leur comité ont abouti à l'abandon du projet. Emile, affecté par cet abandon, ne voulant pas rester passif face à cet échec, s'est donc tourné vers Gerpinnes pour proposer un éventuel jumelage.

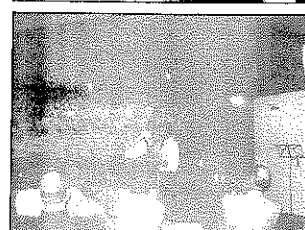
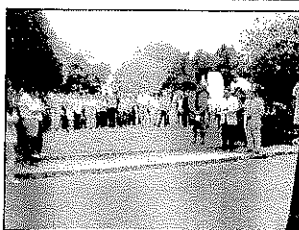
Une réunion au Musée des Marches, le 11/11/1991 rassemblait les principaux acteurs de ce qui allait être le jumelage Espérance de Gidy - Harmonie Royale St Michel de Gerpinnes: Fernand Mingeot, Guy et Marie-Henriette Hontoir et Emile Blaimont.

Ce contact fructueux, où fut mis en place les modalités des rencontres entre les harmonies, a abouti à la concrétisation du jumelage.

Une première rencontre musicale : une délégation de l'Espérance s'est rendue le 07/06/92 à Gerpinnes. Quelques musiciens français ont alors rejoint les rangs de l'Harmonie de Gerpinnes pour participer aux marches folkloriques de Ste Rolende.

Le premier rassemblement des 2 harmonies qui a scellé les liens du jumelage s'est déroulé à Gidy les 12 et 13 septembre 1992, dans le cadre de la fête patronale des Croix de Moissons.

Depuis cette date, les rencontres plénières des harmonies ont lieu tous les deux ans, alternativement en Belgique et en France.

Cuvée 2004 :

Cette année, les 11 et 12 septembre 2004, c'était de nouveau à Gidy que la fête des Croix de Moissons a été marquée par la présence de notre harmonie et de quelques tambours et marcheurs de la compagnie de Gerpinnes centre, véritables ambassadeurs de notre folklore gerpinnois. Pour l'occasion une place, "Aire de Gerpinnes", a été inaugurée en présence notamment du maire, Monsieur Jean-Michel Lapes, de notre Echevin Eric Beauclaire et d'une foule nombreuse de sympathisants.

Le samedi soir, les 2 harmonies ont donné un concert royal au Gideum, dans une salle comble. Ce fut l'occasion d'exécuter notamment "La ballade de Robin" extrait du spectacle "Au pays des Rolendiens" et dirigée par son auteur, Philippe Busine.

Les festivités se sont poursuivies le dimanche par un concert-apéritif sur le thème de nos marches, un banquet et un concert promenade sous un soleil de plomb.

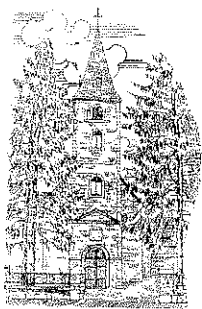
Tout le monde gardera de ce jumelage 2004 un excellent souvenir mais la réussite de cet échange n'aurait été totale sans la précieuse collaboration de notre ami André Willems, officier de la marche.

P. Van Der Meersch
Président de l'HRSM

LE PETIT LOVERVALOIS, revue mensuelle éditée à Loverval, recherche des photos d'élèves (classes) de l'ancienne école communale de Loverval.

Si vous en possédez (ou si vous connaissez des personnes qui en possèdent), voulez-vous bien entrer en contact avec Michel Monseur (071/43.76.56) en vue d'un court prêt éventuel. Ces photos seront scannées et remises aussitôt à leurs propriétaires.

Merci d'avance.



Les Amitiés Lovervaloises
vous invitent à leur
4^{ème} Concert de Noël

Vendredi 17 décembre 2004
à 20 heures
En l'église Saint Hubert
à LOVERVAL

Avec la participation de :

- la Chorale paroissiale
- la Gerpinnelle
- ADN and C°

Et avec le concours de
Acoustical Light Laser



P.A.F. : 6 (prévente : 5)

Renseignements et réservations : Michel Monseur (071/43.76.56)

Centre culturel de Gerpinnes Rue de Villers, 61- 63 à Gerpinnes

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83

Adresse électronique gerpinnesculture@swing.be

Ateliers créatifs pour enfants de 4 à 10 ans : Noël 2004

Du lundi 27 au jeudi 30 décembre, sur le thème « Le fabuleux monde des lutins »

Plongez dans le monde merveilleux des lutins, farfadets, gobelins, et nains...qu'ils soient de la terre, de la mer, de la forêt ou des montagnes, ils éblouiront les enfants par leur magie !

Ateliers contes et légendes, modelage, relaxation, atelier de gourmandises, jeux...

19^{ème} exposition des artistes de l'entité – décembre 2004- l'expo dingue ! Relevez le défi « Ready made » !

Pour clôturer en beauté l'année de son trentième anniversaire le Centre propose aux artistes amateurs de porter un autre regard sur l'art. En effet, nous proposons à toute personne passionnée de réaliser une œuvre en partant d'un objet de la vie courante. Si vous désirez vous évader dans l'imaginaire, lancez-vous dans cette aventure, relevez le défi « Ready made ! » En 1914, Marcel Duchamp expose dans son atelier un égouttoir et en 1917, un urinoir nommé « urinoir fontaine », au cœur de l'une de ses expositions. S'inspirant de ce fait de l'histoire de l'art, le Centre culturel invite les artistes amateurs à participer à uneexpo dingue !

Trois conditions impératives devront être respectées pour exposer :

- 1° Le support de l'œuvre réalisée sera, au minimum, un objet de la vie courante (une brouette, une pelle et une bêche, trois casseroles,...)
- 2° Il doit y avoir intervention de l'artiste sur l'objet : celui-ci (ceux-ci) ne peut (peuvent) être exposé(s) « tel(s) quel(s) »
- 3° Le chiffre 30 devra être intégré à l'œuvre, au choix de l'artiste.

Pour plus d'informations : Centre culturel 071/50.11.64

Centre de documentation scolaire

Un sujet à développer, une dissertation à présenter, un travail de fin d'année à remettre...

Le Centre de documentation comporte plus de 70.000 références de documents et dossiers touchant les domaines les plus variés.

Un simple appel téléphonique et trois jours de délai permettra à la documentaliste d'effectuer la recherche informatique et de satisfaire au mieux les intéressés.

Ces documents prêtés sont mis à la disposition des élèves pour une durée à déterminer lors du prêt.

Le nombre de demandes étant très important, il est utile de penser assez tôt à réserver son prêt de documents.

Nous pensons utile de rappeler que le centre de documentation est un outil de recherche d'informations qui peut aider l'élève à concrétiser son travail et non pas à le réaliser à sa place.

Certains documents relatifs, par exemple, à l'histoire de l'entité, dont quelques-uns assez rares, ne peuvent être prêtés. Ils seront consultés sur place moyennant rendez-vous pris auprès de la documentaliste, et exclusivement de cette manière.

Photocopie couleurs- service infographie

Le service infographie (réalisation d'affichettes, tracts, invitations...) est accessible à tous les groupements affiliés au Centre. Pour compléter ce service, le Centre culturel a fait l'acquisition d'un nouveau photocopieur couleurs.

Renseignements et tarif au secrétariat du Centre.

Et n'oubliez pas... Prêt de matériel, services publipostage, affranchissements rapides, pliage de folders...Tous ses services développés pour les groupements affiliés.

Visitez www.gerpennes.tv

Le nouveau site Internet du Centre culturel de Gerpinnes

NATURE ET ENVIRONNEMENT

CALENDRIERS DES DIFFÉRENTES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au :

- **Lundi** pour Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
- **Mardi** pour Fromiée, Gerpinnes-centre, Gougnyes, Hymième, Villers-Poterie.

B) Collectes sélectives :

Les collectes sélectives se font en 1 jour sur toute la commune, le lundi, 10 fois par an pour le papier et 6 fois par an pour le verre.

Celles-ci auront lieu aux dates suivantes :

Papiers et cartons	Décembre
Tous les villages de l'entité	Lundi 13

DÉPÔTS VOLONTAIRES AU PARC À CONTENEURS

Le parc à conteneurs de Gerpinnes est situé : Rue J.J. Piret à Joncret (Tel.: 071/50.30.07).

Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi.

À l'occasion des jours fériés, le parc à conteneurs sera fermé le samedi 25/12/2004 et le samedi 01/01/2005.

Un renseignement concernant les services de l'I.C.D.I. ? Formez le numéro gratuit 0800/94234 ou consultez le site Internet www.icdi.org.

PARCS À CONTENEURS ; NOUVEAU RÈGLEMENT À PARTIR DE JANVIER 2005

Pour rappel, l'accès au parcs à conteneurs gérés par l'I.C.D.I. est exclusivement réservé aux particuliers habitant dans une des communes affiliées : Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.

Les entrepreneurs ou les sociétés commerciales ne sont pas acceptés !

Des contrôles sont effectués concernant l'identité et le domicile des usagers des parcs.

Les véhicules autorisés sont les voitures avec ou sans petites remorques et les camionnettes (pas de camions, ni de camionnettes-plateau)

Le volume maximum autorisé de déchets par jour, par voiture et par visite est de 1m³.

Nouveauté ! Les PMC seront récoltés dans un même conteneur → Plastiques, Métaux et Cartons à boissons en mélange

Attention : Le recyclage des matières est de plus en plus difficile et les repreneurs sont exigeants sur les qualités des matériaux. Les préposés des parcs sont priés de faire respecter les règles de tri et de bon comportement.

Ce règlement sera disponible dans son intégralité dès le 1^{er} janvier 2005 sur le site Internet de la commune : www.gerpinnes.be

UNE NOUVELLE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DÈS JANVIER 2005 : LES PMC

Dès le 3 janvier, l'I.C.D.I. effectuera une collecte sélective supplémentaire en porte-à-porte. En plus des papiers et du verre, elle collectera les « PMC » dans des sacs spécifiques bleus obligatoires.

P	= Bouteilles et bidons en Plastique
M	= Emballages Métalliques (canettes, boîtes de conserve, plats, barquettes en aluminium, aérosols cosmétiques et alimentaires, bouchons et couvercles en métal)
C	= Cartons à boissons ou Tétra Briks (emballages multicouches ayant contenu des boissons, du jus, du lait, etc.)

D'ores et déjà, nous vous informons que les sacs bleus contenant d'autres déchets que ceux précités ne seront pas collectés ; ils se verront affublés d'une « main rouge » signifiant leur non-conformité.

Un package de lancement sera distribué à tous les ménages vers la mi-décembre. Il comprendra un courrier reprenant tous les détails pratiques inhérents à cette nouvelle collecte (où trouver les sacs bleus, qu'y mettre, le calendrier des collectes etc.) ainsi que 2 sacs bleus PMC afin de permettre à chacun de démarrer immédiatement le tri.

Par la suite, ces sacs bleus de 60 litres seront disponibles au prix de 0.125 la pièce (par rouleaux de 20 sacs, soit 2,5 le rouleau) chez les revendeurs habituels des sacs I.C.D.I.



le magnolia

**RESULTAT DE LA REMISE DES PRIX CONCOURS DE FACADES ET POTAGERS**

Qui s'est déroulée à Gerpinnes en 2004 le 23 novembre sous le patronage de l'Administration Communale et de la commission de l'Environnement de Gerpinnes avec la participation du Foyer Culturel de Gerpinnes, du P.A.C., du Syndicat d'Initiative de Gerpinnes et placé sous l'inspection de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut.

CONCOURS DE FACADES**Section de Acoz-Joncret**

1. DELISEE Michel. 2. CLEMENT Isabelle, 3. VOLLEN André, 4. HARDY Michèle et RIDELLE Nicole, 5. DECHAINOIS Julia et DUBOIS-BAUD'HUIN, 6. PREUMONT Odette, 7. MARCHETTO Graziella et MICHAUX Marie-Jeanne, 8. BINATO Lorian et SAINTHUILE Monique 9. VERHULST Mireille, 10. GALLANT Robert.

Section de Gerpinnes

1. GERARDS Auguste, 2. VANDENBOSCH Jean-Claude, 3. GASPARD André, 4. BERNY François, 5. DUJEU Dominique, 6. LEFEBVRE Anne-Marie, 7. ROBERT Vincent 8. AUGURELLE Robert et MOTTET Frédéric, 9. GERMEAU Christine, 10. GOSSELIN Thérèse, 11. GASPERINI Véronique, 12. NAGLY Yvette, 13. BAGNARA Patricia et BEREGSZASZI Judit, 13. MENGEOT Fernande,

Section de Loverval

1. WILMOTTE Jacques 2. DEVREUX Anne 3. GEONET Ernest, 4. DUFOUR Véronique, 5. BRASSEUR Maurice, 6. LAMBRECHTS José, 7. BIGNERON Alain, 8. BARBIER Roger, 9. VANDERHEYDE Marie-Paule, 10. BROGNEAUX Jacqueline, 11. AUBRY Marcel et BAUCY André

Section de Villers-Poterie et Gougnies

1. GILLE Franz, 2. PHILIPPART Jacques, 3. BAUDRY Muriel et UVIER Jean, 4. ANDRE Claire, ANDRE François, MATAGNE Joseph et MORIAME Bernadette, 5. COMEYNE Gilbert, 6. BAUMAL Jacques, 7. COLLYNS Achille, 8. BRUYLANDT Jeanne, 9. COMPDAER, 10. GREGOIRE Alain,

CONCOURS DE POTAGERS**Section de Acoz-Joncret**

1. DELISEE Michel, 2. VERHULST Mireille, 3. HARDY Remy, 4. LAMBERT Alcide,

Section de Gerpinnes

1. DELBART Joseph, 2. VANDENBOSCH Jean-Claude, 3. GASPARD André, 4. GERMEAU Christine, 5. ROBERT Vincent

Section de Loverval

1. WILMOTTE Jacques, 2. FICHEROULLE Fernand, 3. GEONET Ernest, 4. LAMBRECHTS José, 5. BAUCY André

Section de Villers-Poterie et Gougnies

1. GILLE Franz 2. BAUDRY Muriel et MATAGNE Joseph 3. UVIER Jean, 4. PHILIPPART Jacques. 6. GREGOIRE Alain, 7. COLLYNS Jean-Pol.

AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Elevage de l'Entre Sambre et Meuse. N° agrégation AA.77.717

L'hiver est là, il ne faut pas dédaigner son jardin pour autant, des travaux de saison sont nécessaires. Il faut prévoir les achats de semences pour la saison prochaine

Le cercle Horticole peut vous y aider en vous proposant des semences de qualité aux normes CEE et à des prix imbattables.

Notre cercle horticole peut vous renseigner en consultant son mensuel et surtout en assistant aux conférences qui sont données dans nos cercles.

Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous.

Les conférences débutent à l'heure précise.

A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle

Section de Gerpinnes : à 19h30 - Maison de Village de Gerpinnes - Flaches, rue Paganetti

Le 10/12/04 - M. MATHEYS - Les Plantes de terre de bruyère.

Le 14/01/05 - M. GODEAU - Culture des cucurbitacées

Le 11/02/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

Le 13/12/04 - M. MATHEYS - Les Plantes de terre de bruyère.

Le 17/01/05 - M. GODEAU - Culture des cucurbitacées

Le 14/02/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61.

Le 15/12/04 - M. MATHEYS - Les Plantes de terre de bruyère.

Le 19/01/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin

Le 16/02/05 - M. GODEAU - Culture des cucurbitacées

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J. Piret.

Le 20/12/04 - M. MATHEYS - Les Plantes de terre de bruyère.

Le 24/01/05 - M. GODEAU - Culture des cucurbitacées

Le 21/02/05 - M. SAMYN - Les petites races de lapin

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir.

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28.

TROPHEE DES COMMUNES SPORTIVES 2004

Participation très remarquée de la population gerpinnoise au trophée des communes sportives, le 02 octobre 2004, à Louvain la Neuve.

En effet, le but avoué était d'améliorer sensiblement le score établi en 2003.

Résultat acquis puisque la commune se classe 13^e sur les 80 communes inscrites avec un total de 1165 points.
L'an dernier, elle avait déjà réussi à se classer 20^e avec 1052 points.

Et ce palmarès aurait pu être beaucoup plus brillant si notre équipe de mini-foot n'avait pas connu un fâcheux désagrément; un accident de la route ayant empêché la moitié de l'équipe d'arriver à temps au complexe sportif. Un grand merci donc à nos footballeurs qui ont fait contre mauvaise fortune bon cœur et ont tenu à participer avec une équipe réduite, ce qui nous assurait le bonus de 100 points attribué aux communes participant à toutes les épreuves.

Nos vététistes, Arnaud Naranjo et Marcellin Marchal, se sont battus comme deux jeunes lions, enfilant les tours de circuit avec une régularité de métronome, sous les regards admiratifs de papa, notre bourgmestre Roland Marchal, et maman Chantal.

En tennis, nouvelle discipline de l'année et donc nouvelle équipe, très belle performance de Hugues Belsack et Allyson Jadot.

En pétanque, l'insaisissable paire habituelle, Charlie et Rémy Léglise, a brillé cette année et s'est surpassée en se classant 12^e.

12^e également, le duo "officiel" André Baily et Bénédicte VanRoy qui terminent le parcours des 11 kms du jogging le sourire aux lèvres, suivant à la lettre les recommandations de leur président Robert Thonon, et accompagné en pensée par leurs nombreux coéquipiers de Gerpinnes & C^o, dont le Président du CPAS, Alain Struelens, Béatrice Toussaint, échevine de la jeunesse ainsi que le toujours jeune Jacques Philippart. (Voir détails ci-après).

La sensation viendra cependant de notre équipe de natation, les frères et sœurs Barbier; Madeline et Emmanuel se classant brillamment 9^e, avec des temps remarquables. Vu leur jeune âge et le soutien inconditionnel de papa et maman nous espérons compter sur leurs qualités pendant de nombreuses années.

Quant à l'ensemble de la population gerpinnoise, elle termine en 14^e position, emmenée par un échevin des sports toujours aussi truculent et performant, soutenu sans réserve par l'échevin Serge Quintart. Signalons encore les nombreux participants aux différents circuits de marche (dur-dur pour Jenny et Georgette) et le remarquable encadrement des Scouts et Guides de Catherine Romain, la coordination efficace de Thomas Di Maria et celle de son adjoint Big Moustaches.

RESUME DES RESULTATS DE GERPINNES
(sur 80 communes participantes)

Mini-foot	64 ^e	10 points
Pétanque	12 ^e	149 points
V. T. T.	39 ^e	87 points
Natation	9 ^e	160 points
Jogging	12 ^e	149 points
Tennis	18 ^e	80 points

(en 2003: tennis de table)

Tir à l'arc	30 ^e	105 points
Bonus pour la participation aux sept épreuves :		100 points
Participation sportive de la population gerpinnoise : 14 ^e		325 points!

CLASSEMENTS FINAUX :

Commune de 10000 à 20000 habitants :	5 ^e sur 18 (8 ^e / 21 en 2003)
Province du Hainaut :	3 ^e sur 14
Général :	13 ^e avec 1165 points
(en 2003 : 20 ^e avec 1052 pts)	

Résultats des Gerpinnoi(e)s dans l'épreuve du Jogging
[+/- 220 arrivant(e)s]

Equipe officielle :

BAILY André	36'52
VAN ROY Bénédicte	48'32

Résultat de Gerpinnes : 1 h 25'24 12^e sur 65 équipes
(et 15 non classées)

Les supporters très actifs :

54	BONCHER Benoît	41'31	3 ^e	Senior
71	BAILY Damien	43'51	5 ^e	Senior
74	BAILY André	44'09	4 ^e	V 2
99	BENUZZI Giorgio	48'32		
115	THONON Dominique	50'06	1 ^{ère}	Dame
118	DANAUX Jordan	50'49	5 ^e	Junior
121	VANHORENBEEK Annie	51'42	2 ^e	Dame
122	THONON Robert	51'42	1 ^{er}	V 3
138	PHILIPPART Jacques	53'35	2 ^e	V 3
166	SOGGIA Salvatore	57'50	3 ^e	V 3

BRAVO A TOUS ET A TOUTES !

Ce 18 décembre 2004 , à 14h30 , départ de la 25^{ème} CORRIDA DE GERPINNES.

Lieu: Collège Saint-Augustin , rue Château d'en Bas, Gerpinnes-Centre.

Organisation, pré-inscription :

Corrida de Gerpinnes :	Robert Thonon	071/50.37.70
	Jacques Philippart	071/50.11.54

En plus de la rose offerte aux dames et demoiselles et du traditionnel cougnou , à tous les participants, un cadeau spécial 25^{ème} anniversaire !

Grille traditionnelle des prix "Corrida" , classement scratch et par catégorie.

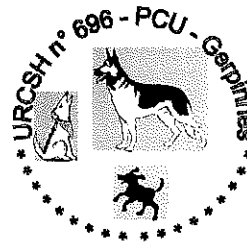
Catégories : Espoirs dames, dames, aînées 1, 2, 3 et 4

Espoirs, seniors, vétérans 1, 2, 3 et 4

Prix spéciaux pour les meilleurs Gerpinnois.

Christian Nemeth et Catherine Lallemand , vainqueurs l'an dernier, seront de nouveau sur place pour tenter de battre le record de l'épreuve.

Autre record menacé, celui de la participation ! Pari tenu pour . . . plus de mille !

Le Meilleur Ami
de l'Homme

ASBL

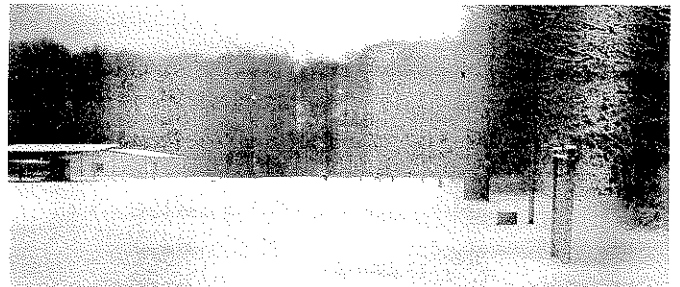
Rue de Villers - 6280 Gerpinnes

Près de L'hôpital IMTR.

Club affilié à L'Union Royale

Cynologique

St.-hubert



BIENVENUE

Formation pour l'éobéissance par moniteurs brevetés.
Section PCU pour Chiens de Concours International
Section chiens de compagnie toutes races.

Renseignements :

Secrétariat : André MATHIEU
Tél 071/36.50.31
GSM :0498.456316
Email : amath@skynet.be

Séances d'entraînements

Le samedi à partir de 14 H00
Le Dimanche à partir de 09H00
Tél.Club :071/50.54.90

